



Wallonie



René Collin

Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives

« Garantir l'accessibilité et la proximité de notre modèle sportif est une priorité »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Suite de notre rubrique consacrée aux membres du Gouvernement. La parole est donnée ce mois à René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives. Licencié en droit de l'Université catholique de Louvain et avocat de profession, né à Fisenne, dans la commune d'Érezée, René Collin connaît parfaitement le monde municipal puisque qu'il a commencé son premier mandat politique comme conseiller communal dans sa commune natale, dont il devient bourgmestre en 1994 jusqu'en 2006. Le 22 juillet 2014, il est nommé ministre tant à la Région wallonne, qu'à la Communauté française. Il est ainsi aujourd'hui chargé de l'Agriculture et du Tourisme au sein du Gouvernement Magnette et Ministre des Sports au sein du Gouvernement Demotte. Rencontre.

Monsieur le Ministre, avant d'évoquer les sujets qui vous préoccupent plus particulièrement, pourriez-vous rappeler votre parcours politique à nos lecteurs ?

Après des études de droit à l'UCL, j'ai été secrétaire politique du Ministre Charles-Ferdinand Nothomb, puis conseiller auprès du Secrétaire d'État à l'Agriculture et aux Affaires européennes, Paul De Keersmaecker. En 1995, Guy Lutgen, alors Ministre wallon de l'Agriculture, me propose d'être son chef de cabinet,

fonction que j'exercerai jusqu'en 1999. Ma première élection intervient à l'âge de 25 ans, comme conseiller communal et Président de CPAS à Erezée, commune dont je serai Bourgmestre de 1994 à 2006. Avocat au Barreau de Marchen-Famenne, je suis également très attaché à la Province de Luxembourg. En 1985, j'ai été élu Conseiller provincial puis désigné Député provincial en 2006, en charge des Finances, de l'Economie, de l'Agriculture et du Tourisme. En 2014, je suis devenu Ministre wallon et Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Agriculture, de

la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports, des Infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Parmi vos matières, quels sont, selon vous, les chantiers les plus importants ?

Ils sont nombreux. En premier lieu, je voudrais insister sur le soutien sans faille que j'entends accorder au monde agricole et à la ruralité en général. On ne mesure pas suffisamment l'importance du rôle joué par les producteurs, qu'il s'agisse d'alimentation de qualité,

d'autosuffisance alimentaire ou encore de gestion paysagère de nos territoires. A cet égard, j'identifie deux priorités. Premièrement, la bonne mise en œuvre de la Politique agricole commune doit contribuer au maintien de l'emploi dans le secteur agricole, car plus de 22.000 personnes sont occupées aujourd'hui dans les exploitations agricoles. Le budget total des aides directes, premier pilier de la PAC, s'élève à 290 millions d'euros par an tandis que le budget dédié au Plan wallon de développement rural, le deuxième pilier, s'élève à 654 millions d'euros pour la durée de la programmation, jusqu'en 2020. Les enjeux sont donc considérables.

Ils sont très orientés vers les plus jeunes...

En effet. Le nouveau plan aidera encore plus les jeunes. La deuxième priorité les concerne plus précisément. Je travaille notamment à faciliter le transfert d'exploitation et l'octroi des aides à l'installation. Un autre chantier en cours concerne un meilleur accès à la terre à des prix soutenables pour les agriculteurs.

Quels sont les grands axes de votre politique sportive pour la législature 2014-2019 ?

Le sport est une matière transversale. Le tourisme, l'agriculture et la nature, dont j'ai également la charge, peuvent sans aucun problème s'articuler autour de mon projet sportif. Le premier axe repose sur les infrastructures sportives. Il s'agit du premier incitant à la pratique sportive. Un enfant qui pratique son sport dans la boue ou sans bénéficier de vestiaires et sanitaires dignes de ce nom, se détournera vite de son sport. J'ai déjà pu procéder à la pose de la première pierre du dojo de haut niveau. Le pôle sportif de haut niveau va suivre prochainement. A côté de ces infrastructures d'exception, je compte poursuivre la rénovation des Centres Adepts, outils indispensables au volet sport pour tous. Le maillage en Wallonie va se poursuivre avec un accent particulier sur les piscines et les terrains synthétiques.

Je souhaite aussi favoriser l'émergence d'infrastructures plus légères afin de permettre à tout un chacun de pratiquer du sport dans les meilleures conditions : les parcours Vita, les pistes finlandaises, les pistes de BMX et de VTT, ainsi que les

plaines de jeux. Le sport de haut niveau constitue la vitrine d'une politique sportive. A quelques encablures de Rio, je constate que les résultats sont assez encourageants. Mais il faut mettre toutes les chances de son côté. J'ai donc souhaité mettre en place une commission dédiée au sport de haut niveau pilotée par un expert en la matière, Jean-Michel Saive. L'objectif est de consolider notre modèle tout en assurant sa simplification.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le projet « Sport pour tous » ?

Au niveau du sport pour tous, ma démarche se traduit par des plans qui sont conçus en collaboration avec les fédérations concernées et qui visent à soutenir nos clubs dans la formation des jeunes. Mes services travaillent également sur une série de projets visant à promouvoir le sport auprès de publics-cibles : les femmes, les personnes à mobilité réduite... Autre point essentiel, le fair-play. Il ne doit pas être qu'un terme qu'on lance à la volée. Il doit se vivre. A cet effet, je lance un projet-pilote qui débutera avec le football en septembre prochain, dans une quinzaine de clubs. Mon objectif est d'installer dans nos clubs, toutes disciplines confondues, une approche favorisant une atmosphère positive.

En ces temps de crise financière, le sport est une matière dont se désintéressent de plus en plus les communes. Les échevins en charge de cette matière sont d'ailleurs de moins en moins nombreux. Quel est votre avis sur l'avenir du sport dans les communes ?

Le désengagement serait une erreur. Le sport touche toutes les tranches de la population. Il ne connaît pas de frontières liées au genre ou aux origines. J'en reviens à sa transversalité. Le sport est un outil économique, touristique, d'intégration ou encore de santé publique. Je sais que les temps sont difficiles mais investir dans le sport est un engagement à long terme pour le bien-être de notre population et, par ricochet, cela constitue une économie dans d'autres secteurs. Je n'ai pas oublié nos pouvoirs locaux. J'ai maintenu les taux d'intervention liés à la construction ou la rénovation d'in-

frastructures sportives. Ensuite, j'ai préservé le financement des centres sportifs locaux - Locaux intégrés. Je soutiens nos clubs sportifs par l'entremise d'une multitude de programmes. Mais leur premier partenaire reste la commune. Nos clubs font partie de notre patrimoine. Nous devons les protéger. Garantir l'accessibilité et la proximité de notre modèle sportif est une priorité.

Le nouveau Conseil supérieur des Sports est désormais constitué. En son sein, le représentant des communes est Antonio Gava, Echevin des sports de La Louvière. Que peut-on attendre désormais de ce Conseil ?

Je me réjouis que l'Union des Villes et Communes puisse bénéficier d'un représentant permanent. Les pouvoirs locaux disposent ainsi d'un relais auprès du mouvement sportif, le premier mouvement associatif en Wallonie. Ce nouveau Conseil déborde d'enthousiasme. Je compte sur la pro-activité de cette nouvelle équipe pour me suggérer des actions, des réflexions qui viendront répondre aux besoins du terrain. Je considère cette instance comme un partenaire à part entière de la politique sportive que je mène sous cette législature.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur votre proposition, a approuvé un projet de décret relatif à la lutte contre le dopage. Pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce propos ?

Je vous parlais d'éthique. Nous y revenons avec l'adoption de ce décret qui vise à sensibiliser aux méfaits du dopage mais également à sanctionner les tricheurs. Ce décret était indispensable pour deux raisons. Il convenait d'adapter notre législation au Code mondial antidopage de l'AMA. Toute une série de difficultés que les acteurs de terrains rencontraient au quotidien ont également été intégrées. Une nécessité quand on vise les 1.500 contrôles par an. Contrôles qui touchent aussi bien les sportifs professionnels que les sportifs amateurs. Sans entrer dans les détails assez complexes, ce nouveau décret renforce les moyens pour détecter et sanctionner, grâce entre autres au passeport biologique. Les athlètes ne sont pas



Wallonie

oubliés puisque les droits de la défense sont renforcés, notamment par l'introduction de règles relatives à la charge de la preuve.

Les infrastructures sportives doivent désormais obligatoirement acheter et mettre à disposition des citoyens un défibrillateur. Les communes se posent donc aujourd'hui souvent la question de savoir si cet achat incombe à la commune en tant que propriétaire d'infrastructures sportives, ou aux associations à qui l'on met des infrastructures sportives à disposition. Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 25 octobre 2012 relatif à la présence d'un défibrillateur précise que les clubs doivent évoluer dans des infrastructures équipées. Si tel n'est pas le cas, ceux-ci ne sont plus éligibles aux subsides. Le texte impose également aux centres sports locaux d'équiper leur infrastructure de DEA. Côté wallon, le décret du 22 novembre 2012 stipule qu'une subvention, dans le cadre du décret relatif à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, est conditionnée à la présence d'un DEA.

Je prône le dialogue entre les clubs et les communes à ce niveau. Par ailleurs, depuis 2012, 2.253 défibrillateurs sont venus équiper les infrastructures sportives de Wallonie et de Bruxelles. Ils ont soit été offerts aux clubs sportifs, soit été subsidiés à hauteur de 75 %. Cette dernière disposition est d'ailleurs toujours de mise.

Les communes rurales ont parfois l'impression d'être moins bien pourvues en matière de service public. Leur quotidien est d'ailleurs bien différent, à ce propos, de celui des grandes villes. Quel est votre avis sur l'avenir des communes rurales ?

Les défis sont en effet nombreux : le logement, l'accès aux soins de santé, l'aménagement du territoire, ou encore le maintien des services publics et privés de proximité ne sont que quelques exemples. Il faut savoir que 80 % du territoire de notre région est rural et que près de 40 % des Wallons y vivent. Il est donc indéniable que les communes rurales ont un rôle à jouer dans le développement socio-économique de notre région. Depuis plus de vingt ans maintenant, la politique wallonne de développement rural a permis d'investir massivement en milieu rural et d'y favoriser la relance économique en

créant de l'activité et des emplois.

Pour l'année 2015, ce ne sont pas moins de 16 millions d'euros qui sont inscrits au budget wallon pour cette politique. J'encourage donc les communes rurales à initier et développer des opérations de développement rural qui sont un formidable outil stratégique et prospectif.

Après l'adoption en 2014 du nouveau décret encadrant cette politique, j'ai transmis aux communes une circulaire remaniée, visant à simplifier les procédures et ainsi faciliter les projets des communes souhaitant se lancer dans le développement rural. Elles ont même désormais la possibilité de mener des projets à l'échelle transcommunale, en bénéficiant d'un taux de subvention majoré, ou d'insérer de nouveaux projets dans un PCDR en cours de validité. Plus de flexibilité au bénéfice des communes donc, des délais réduits et des procédures simplifiées. Cette politique doit aider les communes à créer et proposer des réponses aux défis quotidiens qu'elles rencontrent.

Quelles sont les évolutions en vue en ce qui concerne le Programme wallon de développement rural ? 90 projets semblent avoir été subsidiés... Comment cela va-t-il se passer ?

Le programme actuel de développement rural fait la part belle en Wallonie aux actions destinées à améliorer la qualité de vie en zone rurale. L'objectif est de renforcer l'accessibilité de la population aux services de proximité et aux technologies de l'information à travers l'équipement des espaces communaux pour les transformer en espaces multiservices. Dans ce cadre, un ultime appel à projets à destination des communes disposant d'un PCDR en cours de validité a été lancé en février dernier à mon initiative. Le succès a été au rendez-vous : 90 projets ont en effet été sélectionnés pour un montant total d'aide de 1.302.271 €. Dans le contexte actuel, ce coup de pouce est salutaire. Il permet de couvrir financièrement 80 % de l'investissement consenti par les communes.



Quels sont les leviers contraignants prévus pour permettre aux communes d'impliquer tous les acteurs concernés par les problématiques de coulées de boue ?

Face aux difficultés rencontrées périodiquement lors des épisodes orageux, les communes se trouvaient parfois démunies pour prendre des mesures contraignantes. Face à ce constat et à la nécessité de limiter l'érosion des sols agricoles, en ce compris dans l'intérêt de l'agriculture, un nouveau dispositif a été prévu dans le récent Code wallon de l'agriculture, de manière à permettre la mise en place d'une norme érosion et, dans certains cas, des mesures contraignantes. Mon administration prépare cette norme, sur base des travaux de la cellule GISER. Comme prévu par le Code wallon de l'agriculture, cette norme pourra être éventuellement complétée par des mesures prises à l'échelon de la commune, ce qui répondait d'ailleurs à une demande de l'UVCW. Je tiens à rappeler l'existence de la cellule GISER (NDLR : www.giser.be), mise en place et soutenue financièrement par la Wallonie, qui, outre un travail de recherche scientifique, offre un service de diagnostic et d'accompagnement des communes et des agriculteurs impactés par ces phénomènes d'érosion sous forme de coulées boueuses.

Un nouveau Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature vient d'être installé. Que peut-on attendre désormais de ce Conseil ?

Le CSWCN, composé de 19 membres notamment issus des mondes scientifique et associatif, a pour mission de donner son avis sur toute question que lui soumet le Ministre et le Gouvernement concernant la conservation de la nature et notamment la protection de la flore et de la faune, la création, la conservation et la gestion des réserves naturelles domaniales, des réserves forestières et des sites Natura 2000, l'octroi et le retrait de l'agrément des réserves et des sites Natura 2000, la création et la gestion des parcs naturels. Il peut aussi bien entendu se positionner d'initiative sur ces matières.

Comment comptez-vous résoudre la problématique des espèces en trop grande expansion, les sangliers dans les espaces urbains et périurbains, ainsi que les renards ou les corvidés, par exemple ?

Le contrôle des populations de sangliers en milieu urbain requiert des solutions adaptées. La « chasse à tir » y est souvent impraticable pour des questions de sécurité et de superficie légale. Néanmoins, il est essentiel que les villes et communes confrontées à cette situation louent le droit de chasse sur un maximum de leurs propriétés afin qu'il ne puisse pas subsister de zones refuges permettant aux populations d'animaux sauvages problématiques de s'y réfugier et proliférer. La « destruction » reste parfois la seule possibilité. Il appartient bien à l'autorité communale confrontée à ces problèmes, en parfaite collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts, d'organiser cette destruction dans le respect des dispositions légales et réglementaires. La meilleure solution contre les dégâts dans les zones urbaines doit, comme dans les zones rurales, être préventive, par l'installation d'une protection efficace autour des propriétés, par la gestion efficace des déchets, qui ne doivent pas être abandonnés à la portée des animaux et par l'abandon du nourrissage des sangliers par les résidents. Un colloque avec l'UVCW sera bientôt organisé par mon administration à ce sujet.

Qu'y a-t-il de prévu pour le sauvetage de la petite faune des plaines ?

L'état de conservation du petit gibier, tout comme la faune non-gibier de plaine, s'est dégradé ces dernières années. Trois causes sont identifiables : la réduction des ressources alimentaires pour les espèces non migrantes, la réduction de la possibilité d'installer la nidification et la réduction de la possibilité de s'abriter en hiver pour les espèces hivernantes. Le défi à relever aujourd'hui est celui de concilier « agriculture rentable » et « faune sauvage de plaine » en impliquant en partenariat tous les acteurs, dont particulièrement les agriculteurs, mais aussi l'ensemble des acteurs de la ruralité.

Quelle dynamique sera installée autour du Réseau Wallonie Nature, et avec quels acteurs ?

Le Réseau Wallonie Nature tend à sensibiliser les acteurs, tous secteurs confondus, afin qu'ils adoptent de manière volontaire une gestion plus écologique de leurs territoires, de manière à offrir plus d'espaces au développement de la vie sauvage et des processus naturels. Ce Réseau se développe sur l'ensemble du territoire wallon. La finalité est donc de réintégrer la biodiversité partout et par tous... Le catalogue des actions du Réseau Wallonie Nature se conçoit comme un recueil évolutif de projets volontaristes et pragmatiques orienté vers une amélioration progressive. Pour chaque fiche action, des objectifs à atteindre à l'horizon 2018 sont définis. Les responsables des actions présenteront le bilan des avancées annuellement.

Quelles sont les opportunités pour les communes ?

Au niveau des communes, trois fiches sont en cours de développement. Nous avons le fauchage tardif, dont nous avons fêté les 20 ans lors de la journée de la biodiversité. Actuellement, ce sont 223 communes, soit 85 % des communes de la Région, qui se sont engagées dans la campagne de fauchage tardif des bords de routes. La fiche action tend à convaincre les autres communes à s'y intégrer. Nous avons également le cimetière nature. En réponse au Plan wallon de réduction des pesticides, qui aura pour défi de limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, l'idée est de garantir des espaces « nature admise », et ce, même dans ces lieux de recueillement et de deuil. Mais toujours avec l'objectif de préserver la propreté et la dignité de ces lieux de mémoire et d'affection. Nous allons, un pas plus loin avec le Réseau Wallonie Nature, en proposant une labellisation « cimetière nature » avec une communication ciblée pour que les citoyens prennent conscience que cette commune fait des efforts pour rendre les espaces publics beaux, propres, accueillants tout en respectant les objectifs « zéro pesticide ».

Durant les prochains mois, le Réseau Wallonie Nature va tester cet outil avec quelques communes-pilotes. Les communes signataires de cette convention s'engageront à changer la gestion de leurs



Wallonie

cimetières, selon une idée simple : au lieu de lutter contre la nature spontanée, intégrons-la. Au lieu d'arracher et de refuser, plantons et acceptons. L'appel a été lancé et sur 260 communes ; nous avons reçu 60 candidatures. Un réel succès !

Parmi ces 60 communes, dix ont été sélectionnées pour tester cette charte durant les prochains mois. En septembre, nous ferons le tour de ces communes-pilotes, nous adapterons la charte au besoin, et nous labelliserons les premières communes. Ensuite, chaque commune pourra rentrer un dossier afin d'éventuellement être labellisée à son tour.

Quoi d'autre ?

Dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, j'ai également décidé d'offrir la possibilité aux PCDN de participer au projet « Nature et entreprises ». Les PCDN signataires d'une Charte communale pour des entreprises « Nature admise » pourront bénéficier d'un subside complémentaire pour une ou des actions de sensibilisation et/ou d'aménagement en faveur de la biodiversité auprès des entreprises de la commune. L'introduction d'une fiche-projet spécifique permettra de financer ces projets à hauteur de 2000 € maximum par an, pendant trois ans.

Il est en effet important d'entrer en contact avec le secteur économique local. On le sait, les zones affectées à l'activité économique sont nombreuses en Wallonie. Le potentiel d'accueil pour la vie sauvage dans ces sites est d'un grand intérêt car d'importantes surfaces ne sont pas directement utilisées par les entreprises. Favoriser la nature dans ces espaces permet non seulement d'y faire de sérieuses économies quant à l'entretien, mais également d'augmenter leur intégration paysagère. De plus, la nature offre des services éco-systémiques non négligeables : capture de carbone, lutte contre les inondations, régulation thermique... J'invite donc les communes qui ont un Plan communal de développement de la nature à s'associer à cette démarche et à introduire une fiche-projet.

Comment fonctionneront les subventions ?

Dans chaque projet, des aides diverses peuvent être octroyées, soit par un sub-

side spécifique comme pour les PCDN ou par d'autres biais, comme le Plan maya par exemple. Il faut noter que cette façon d'appréhender la préservation de la biodiversité ne passe pas nécessairement par le biais de la contrainte ou d'investissements financiers coûteux. Parfois, une simple modification d'un mode de gestion dans un projet, le choix d'une alternative ayant moins d'impact sur la nature ou simplement profiter de l'occasion de certains travaux pour créer des éléments du maillage du réseau écologique permettent d'avoir un impact positif très important sur la nature. Le Réseau Wallonie Nature n'est pas une obligation, mais plutôt une invitation à réintégrer la biodiversité.

Comment pensez-vous gérer les espèces invasives ? Quels moyens allez-vous mettre à disposition des communes pour exercer cette lutte ?

L'action et la prévention doivent aller de pair. Coté action, au sein de mon administration, la Cellule interdépartementale sur les espèces invasives à la DGO3 mène l'inventaire et la lutte active, en partenariat avec des opérateurs régionaux et locaux, notamment les contrats de rivières et les différents programmes LIFE+. Dans le cadre préventif, il existe l'interdiction de commercialisation de plantes ornementales invasives. Cette commercialisation a été considérablement réduite suite à la mise en place d'un code de conduite, projet cofinancé par la Commission européenne et la Wallonie dans le cadre d'un projet Life. Depuis le 30 mai 2013, leur plantation est, en outre, interdite dans le cadre de tout aménagement qui est subventionné par le Service public de Wallonie.

Une circulaire a été prise à cet égard. La renouée du Japon est particulièrement ciblée par ces mesures. D'autres dispositions sont détaillées dans le nouveau règlement de juin 2015 ciblant les espèces exotiques envahissantes émergentes en Europe. Ce règlement prévoit l'interdiction de mise sur le marché et des obligations de lutte à l'encontre des différentes espèces exotiques qui seront prochainement listées par la Commission européenne.

J'ai demandé à l'administration de travailler sur un décret qui vise trois élé-

ments :
des mesures
d'interdiction
d'achat, de vente,
de détention et de transport
des espèces les plus préoccupantes pour la biodiversité, des mesures d'interdiction d'introduction dans la nature, l'adoption d'un plan de lutte et des mesures spécifiques pour certaines espèces.

Depuis la mise en demeure de la Commission européenne, qu'allez-vous faire pour que le réseau Natura 2000 soit le plus rapidement mis en œuvre ?

Natura 2000 est un projet ambitieux. Les délais peuvent sembler longs, mais il faut bien être conscient de plusieurs éléments : l'ampleur du projet, 240 sites représentant 13 % du territoire, les difficultés techniques, tant au niveau scientifique que juridique et administratif et la volonté politique d'organiser une concertation continue sur la mise en œuvre de Natura 2000 en procédant à un examen attentif des 18 000 remarques formulées. Mais nous avançons ! La finalisation des arrêtés de désignation est en cours, lot par lot. Un premier lot de 52 sites a été adopté en janvier 2014 et 32 sites supplémentaires ont été adoptés début juillet. Une grande partie des sites ont été traités par les Commissions de conservation Natura 2000. Les lots devraient donc se succéder. Les sites qui ne pourront être finalisés en 2015 le seront en 2016.

Quelles seront les principales priorités de votre politique touristique pour la législature 2014-2019 ?

En matière de tourisme, ma première priorité est de soutenir les acteurs économiques que l'on retrouve derrière le secteur touristique. Le tourisme représente, ne l'oublions pas, 6 % du PIB wallon et 60.000 emplois. Ma démarche passe tout d'abord par un travail d'analyse sectoriel que j'ai confié au Commissariat général au Tourisme. Celui-ci nous permettra de fournir ensuite les bons outils aux opérateurs touristiques. Une simplification administrative doit également être envisagée dans le cadre de la procédure de révision du Code wallon du tourisme, pour faciliter les démarches de ces mêmes opérateurs.

De manière parallèle, nous devons veiller à renforcer le niveau qualitatif de notre offre touristique. Cela passe par une poursuite de la démarche Qualité service initiée par le CGT en collaboration avec l'asbl Wallonie-Bruxelles Tourisme, mais également par la mise en œuvre de plans qualités établis au bénéfice de nos pôles touristiques par le CITW. Cela porte aussi sur un maintien des aides apportées par le Commissariat général au Tourisme en faveur de nos attractions et équipements touristiques pour proposer des produits qui correspondent aux attentes des consommateurs.

Et enfin, je compte mettre à profit cette législature pour rationaliser l'organisation institutionnelle du tourisme. La réforme des Maisons du Tourisme a pour objectif de veiller à une promotion mieux identifiée de nos bassins touristiques, de renforcer les services proposés grâce à des économies d'échelle.

Pour vous, le tourisme reste un bienfait incontournable pour les communes...

Je vois bien entendu le secteur touristique davantage comme un bienfait que comme une nuisance, au regard de ses retombées économiques. Je suis convaincu du potentiel de développement qui existe encore avec cet atout non négligeable qu'il s'agit d'emplois non délocalisables. Le développement touristique doit toutefois être encadré et considéré dans le cadre d'un schéma de développement plus global, en visant la meilleure cohabitation possible avec les autres fonctions économiques et les citoyens. Je prends l'exemple du développement d'équipements touristiques au sein de massifs forestiers. La multifonctionnalité de la forêt doit être considérée



dans son ensemble avant de prendre des options et il importe que chacune de ses fonctions puisse continuer d'exister dans le cadre des projets développés.

La population locale peut effectivement parfois percevoir le tourisme comme une nuisance, en période estivale par exemple. Je peux le concevoir mais il m'importe de souligner, d'une part, que

si ces touristes trouvent de l'intérêt dans nos destinations, c'est aussi parce que nous avons l'avantage de bénéficier d'un cadre de vie d'exception tout au long de l'année et, d'autre part, que derrière cet afflux de visiteurs, il y a des répercussions positives en matière d'emplois.

Quel est votre avis général sur le travail de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ?

Le partenariat que je mène avec l'UVCW est très constructif. Ma volonté est de le consolider et le renforcer. J'ai été pendant 24 ans dans un exécutif communal et j'ai pu mesurer combien l'appui de l'association était souvent déterminant. A la Province, comme conseiller puis comme député, j'ai aussi considéré le partenariat avec les communes comme une priorité. La commune est au cœur de la proximité et de l'action. La Wallonie, dans toutes mes responsabilités, n'oubliera pas cette évidence.

En conclusion, auriez-vous un message à faire passer auprès de nos lecteurs ?

Je voudrais les féliciter pour les nombreux dossiers de qualités qu'ils ont montés dans les compétences dont j'ai la charge, qu'il s'agisse de ruralité, de nature, de tourisme, d'infrastructures sportives... Mais je voudrais insister sur une politique qui me semble prioritaire pour les familles, pour les femmes et pour le développement économique : l'accueil de la petite enfance. En mars dernier, le Gouvernement wallon a débloqué 59.755 millions d'euros en vue de permettre la création de 2.496 nouvelles places dans le cadre du Plan Cigogne III. Les 115 projets retenus témoignent du dynamisme des autorités communales et de l'associatif local.

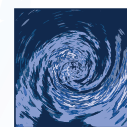
La SPGE,
un organisme d'utilité
publique pour
l'assainissement
des eaux usées et
la protection de nos
ressources en eau

Pour assurer la qualité de nos ressources en eau, la SPGE finance l'assainissement public des eaux usées (stations d'épuration, collecteurs et égouts) ainsi que la protection des captages.

SIÈGE SOCIAL :
Rue de la Concorde 41 - 4800 Verviers

SIÈGE ADM. :
Rue de Stassart 14-16 - 5000 Namur
Tél. 081 25 19 30 - Fax 081 25 19 48

info@spge.be - www.spge.be



SPGE

Société Publique
de Gestion de l'Eau